



# ***SNT – CGT***

## ***SECTION DU LOT***

LE 28/06/2004

### **Compte rendu C.A.P. locales Catégorie B**

**C.A.P. du 14/05/2004**

Siégeaient pour la CGT : C.SIMOND/F.DOUGNAC

#### **A l'ordre du jour :**

- 1- Approbation du PV de la CAP précédente
- 2- Liste d'Aptitude
- 3- Questions diverses
- 4-

Les représentants C.G.T. rappellent qu'ils ne sont pas favorables aux promotions par liste d'aptitude. Le SNT -CGT propose depuis longtemps la mise en place d'un concours ou examen professionnel en lieu et place de la liste d'aptitude actuelle.

Mais le rôle des élus du personnel étant de défendre les intérêts de tous les collègues, les représentants C.G.T. ont participé activement à cette commission.

Après l'ouverture des débats, par Monsieur LEONARD, président de séance, les élus CGT/CFDT/FO ont remis à la parité administrative la motion dont le texte suit, concernant l'organisation des commissions :

#### **MOTION CGT/CFDT/FO :**

Nous attirons votre attention sur le fait que cette commission paritaire se déroule un vendredi après midi. Certains agents titulaires ou suppléants élus lors des dernières élections sont, suivant la formule ARTT choisie dans leur poste, en congé ce jour là. Nous rappelons également que le vendredi après midi est un jour sensible en matière de prise de récupération ou de congé. Si des réunions paritaires viennent se rajouter à cela, cela peut poser des problèmes quant à la continuité du service dans les postes. En conséquence, nous demandons à ce que les réunions paritaires aient lieu un autre jour.

**REPONSE :** il sera tenu compte de notre demande ...

#### 1. Approbation du PV de la précédente CAP

Le président propose l'approbation du procès verbal de la précédente réunion.

Les représentants CGT émettent une réserve à cette approbation et demandent que les nom et appartenance syndicale des intervenants soient clairement mentionnés en lieu et place de "Un représentant de la parité syndicale".

Monsieur LEONARD accepte cette demande et nous informe qu'il en sera tenu compte à l'avenir.

#### 2. Liste d'aptitude au grade de contrôleur du Trésor Public :

Le TPG informe les représentants du personnel que les candidats sont à la disposition de l'administration et que chaque agent promu recevra une nouvelle affectation. Dans le cas où un agent, lors de sa demande d'inscription aura déclaré se mettre à sa disposition, l'administration ne reviendra pas en arrière, l'agent s'étant engagé...

Compte tenu du faible nombre de promotions dans le LOT, Monsieur LEONARD refuse d'établir une liste "trop longue" afin de ne pas se lier les mains pour les années à venir...

Le TPG ne souhaite pas donner de faux espoirs aux prétendants.

Alors que 5 candidats avaient été classés en 2002, puis 4 en 2003, l'administration propose de n'en inscrire que 3 sur la liste 2004 :

Madame AUDRIX Marie Odile

Madame INIGUEZ Josiane

Madame ROQUES Pierrette

Trésorerie de Souillac

Trésorerie de Puy l'Eveque

T.G.



# ***SNT – CGT***

## ***SECTION DU LOT***

LE 28/06/2004

Contrairement aux années précédentes, le TPG refuse d'établir une liste de "non classés" afin de ne pas pénaliser, éventuellement, de nouveaux agents arrivant dans le département.

Malgré l'insistance des représentants CGT et des dossiers pourtant très proches, aucun des candidats "non classés" en 2003, ne sera intégré à la liste des agents classés en 2004...

Vote:

**Erreur! Signet non défini.**Administration : pour **Erreur! Signet non défini.**

C.G.T. +F.O. +C.F.D.T. : abstention

### **COMMENTAIRES SUR NOTRE VOTE :**

Le vote C.G.T. n'est pas une sanction à l'encontre des candidats choisis !

Tous les dossiers étant excellents, nous considérons comme insuffisante l'inscription de 3 candidats seulement sur 31 postulants. Cela démontre des réalités : possibilités de promotions réduites, carrières bloquées etc du fait d'un nombre de places offertes largement insuffisant...

De plus, nous ne pouvons soutenir un système (la liste d'aptitude) dont l'objectivité est sujette à caution alors que nous proposons, depuis des années, de la remplacer par un concours professionnel où les chances sont les mêmes pour tous les candidats. A ce titre, il n'appartient pas à la CGT de donner des noms à l'administration et ainsi, de participer à un système qui s'apparente à du clientélisme !

### 3. Questions diverses

A la demande de nombreux agents du département, les élus CGT profitent de cette CAP, pour remettre au TPG un courrier sollicitant la fermeture des postes au public le vendredi matin 28/05/2004, jour de l'AG de la mutuelle du Trésor. Le résultat de cette intervention fait l'objet d'une publication spéciale que vous recevrez dans vos postes et services.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance....

REMARQUE : cette réunion marque la fin du mandat des actuels élus des différentes organisations syndicales... Et il semble que tous n'aient pas souhaité l'honorer jusqu'au bout ce que nous regrettons !

A partir de juin certains démarrent un nouveau mandat, d'autres seront nouveaux et nous espérons travailler efficacement à la défense des personnels qui nous ont fait confiance. ENCORE MERCI A EUX ! !